

Comité de Bassin



De la Martinique

Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2015-01

Assemblée Plénière du 24 juin 2015

**Approbation du Comité de Bassin sur la prolongation
du Contrat de Baie de Fort-de-France**

L'An Deux Mille Quinze et le **mercredi 24 juin à 9h00** s'est tenue Conseil Régional à la salle Camille DARSIÈRES l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, **sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.**

- Présents :**
- M. Daniel CHOMET
 - M. Garcin MALSA
 - M. Christian PALIN
 - M. Arnaud RENÉ-CORAIL
 - M. Fortuné ROSETTE
 - M. Alex LABONNE
 - M. Charles AGATHE
 - M. Étienne du COUÉDIC
 - M. Marcel DONGAR
 - M. Arthur TRÉBEAU
 - Mme Denise Emma MARIE
 - M. Jean-Louis VERNIER, représentant le Préfet
 - M. Christophe GROS, représentant la DEAL
 - Mme Éliane MOULY, représentant la DEAL (2^{ème} siège)
 - M. Emmanuel THOUARD, Délégué Antilles de l'IFREMER
 - M. Emmanuel SUTTER, représentant la DAAF
 - M. Hugues HODEBOURG, représentant l'Agence Régionale de Santé
 - Mme Martine AIRAUD, représentant la Direction de la Mer
- Pouvoirs :**
- Mmes Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Véronique PAMPHILE,
 - MM. Alex PAVIOT, Pascal SAFFACHE
- Absents :**
- MM. José MAURICE, Raphaël SÉMINOR, Félix ISMAIN, Pierre SAMOT,
 - Antoine VÉDÉRINE, Marcelin NADEAU, Jean-Marc AMPIGNY, Thierry LAUZÉA,
 - Maurice MONTEZUME, Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ, le Directeur Régional des Finances Publiques.

- Assistent :** Mme Jeanne DEFOI, M. Loïc MANGEOT, Mme Gaëlle HIÉLARD, (ODE)
M. Jean ROGISTER (Observatoire de l'Eau)
M. Denis ETIENNE (DEAL), Mme Marie-France BERTOME (DEAL)
Mmes Valéry VEILLEUR, Myriam MALSA (Conseil Général)
Mme Hélène M'BOLIDI-BARON, Stéphane JÉRÉMIE
(CACEM/Contrat de baie de Fort-de-France)
Mme Danielle MARIE-LOUISE, Ludovic LOUIS
(CAP NORD/Contrat de rivière du Galion)
M. François COLAS, Alexandre ARQUE,
Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)
Mme Odile MARAJO-VIRAYIE – Préfecture/DAT
M. Philippe GRAND – Directeur de la Société Martiniquaise des Eaux (SME)
M. Patrice LEFAUCHEUR – Président d'ESA CARAÏBES
Mme Émilie BERNARD – Directrice HAÏTI de l'ONG ACTED
- Considérant** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-1 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre-Mer,
- Considérant** la loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Considérant** la délibération du Comité de Bassin N°2009-5 du 19 juin 2009 donnant l'agrément au dossier définitif du contrat de baie de Fort-de-France, lors de sa séance du 19 juin 2009,
- Considérant** la présentation faite en séance sur l'avancement du contrat de baie de Fort-de-France afin de poursuivre le programme d'actions, la demande de prorogation 2015-2017 est mise à l'approbation du Comité de Bassin,
- Considérant** les résultats des votes des membres votants, présents,

Le Comité de Bassin, à l'unanimité de ses membres,

D É C I D E

Article 1 : d'approuver la demande de prorogation 2015-2017 pour la poursuite du programme d'action du contrat de baie de Fort-de-France.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 24 juin 2015.

Le Président du Comité de Bassin


Daniel CHOMET